Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитéт за научные Исслéдования по поводу Происхождéния и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di Ricerci scientifici sulle Origini i Validita di *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones cientificas sobre los origenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Rore Sanctifica

Première version française corrigée – Tome I

Invalidité du rite de consécration épiscopale de

Pontificalis Romani

promulgué par Giovanni Baptista Montini (Paul VI)

le 18 juin 1968

Prière à la Très Sainte Vierge Marie

Remède contre les *Esprits de ténèbres* et les forces de haine et de peur.

«Auguste Reine des cieux, souveraine Maîtresse des Anges, vous qui, dès le commencement, avez reçu de Dieu le pouvoir et la mission d'écraser la tête de Satan, nous vous le demandons humblement, envoyez vos Légions saintes, pour que, sous vos ordres, et par votre puissance, elles poursuivent les démons, les combattent partout, répriment leur audace et les refoulent dans l'abîme».

Qui est comme Dieu ?

O bonne et tendre Mère, vous serez toujours notre amour et notre espérance.

O divine Mère, envoyez les saints Anges pour me défendre et repousser loin de moi le cruel ennemi.

Saints Anges et Archanges défendez-nous, gardez-nous.

Prière indulgenciée par saint Pie X le 8 juillet 1908.

Texte authentique de la prière dictée par Notre Dame au Père Cestac, le 13 janvier 1864

Léon XIII, Pape :

« ***L'Eglise, épouse de l'Agneau Immaculé, la voici saturée d'amertume et abreuvée de poison, par des ennemis très rusés ; ils ont porté leurs mains impies sur tout ce qu'elle désire de plus sacré. Là où fut institué le siège du bienheureux Pierre, et la chaire de la Vérité, là ils ont posé le trône de leur abomination dans l'impiété ; en sorte que le pasteur étant frappé, le troupeau puisse être dispersé*****.** »

(Exorcisme contre Satan et les Anges apostats, 1884.)

Pourquoi *Rore Sanctifica* ? *(1/3)*

La Consécration épiscopale est un sacrement stratégique pour notre salut :

- de sa validité dépend **celle de tous les sacrements (hormis le Baptême et le Mariage).**
- de sa validité dépend **la continuité de la Succession Apostolique,** condition de l'Apostolicité de l'Eglise **depuis sa fondation par Notre Seigneur Jésus-Christ.**

C'est pourtant le sacrement le moins connu des fidèles, très rares étant ceux qui ont pu assister à une Consécration épiscopale au cours de leur vie.

C'est pourquoi, ordinairement, **plus que pour tous les autres sacrements, les fidèles, en pratique, s'en remettent entièrement au clergé** pour vérifier ses conditions de validité.

Depuis le Concile Vatican II, **le bouleversement de la liturgie sacramentelle (en 1968 et 1969)** imposé par Giovanni-Baptista **Montini (Paul VI)** assisté du Lazariste Annibal **Bugnini** et du Bénédictin Bernard **Botte, dans l'esprit du mouvement Œcuménique** de la volonté de rapprochement de la Rome conciliaire avec les '*communautés ecclésiales séparées*', avec les Protestants, et les Anglicans tout particulièrement, **a débouché sur la confusion perverse, et certainement voulue, du rite des ordinations post-conciliaires avec les rites anglicans, déclarés pourtant infailliblement '*absolument vains et entièrement nuls*' par Léon XIII en 1896.**

Après 37 années de silence des clercs sur cette question gravissime de la validité des consécrations épiscopales selon le *Pontificalis Romani* promulgué le 18 juin 1968 par Giovanni-Baptista Montini (Paul VI), **c'est désormais la Succession Apostolique de rite latin qui semble bientôt irréversiblement compromise dans le monde**, l'Eglise Conciliaire ayant ainsi abandonné l'Apostolicité qui constitue, *de fide*, l'une des quatre marques de la véritable Eglise, fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Pourquoi *Rore Sanctifica* ? *(2/3)*

Etant donné que <u>cette révolution liturgique inouïe est une révolution purement cléricale</u> qui compromet désormais fondamentalement le Salut des Fidèles, ceux-ci ne peuvent plus laisser aux seuls clercs – qui n'en ont du reste plus l'indépendance – le soin de préciser et de révéler au plus large public les données de cette question fondamentale pour notre Salut, données qui ne restent accessibles qu'à un nombre très restreint de spécialistes, et qui demeurent noyées au milieu d'un écheveau de sophismes de clercs tendancieux.

C'est pourquoi, 37 ans après la promulgation de *Pontificalis Romani* à Rome, le 18 juin 1968 en la fête de Saint Ephrem de Syrie (IVème siècle), nous n'avons eu de cesse d'étudier les origines et la validité du rite de consécration épiscopale. **Par ce nouveau rite, depuis bientôt quatre décennies sont, dans le silence des clercs et à l'insu des fidèles, détruits à la fois l'épiscopat catholique et la Succession apostolique de rite latin.**

En lui donnant le nom de **'*Rore Sanctifica*',** nous avons voulu placer ce document tout spécialement **sous la protection de l'Esprit Saint, le Grand Incarnateur, l'Epoux de la Très Sainte Vierge Marie, Mère de l'Eglise**, selon la Doctrine même de l'Eglise, puisque :

- **C'est la formule même qui Le désigne dans la forme essentielle du Sacre des évêques, constante depuis avant même l'an 300 dans le rite latin**, telle qu'elle a été infailliblement fixée par Pie XII dans sa Constitution Apostolique ***Sacramentum Ordinis*** du 13 novembre 1947, et qui, **moins de 21 ans plus tard**, a été complètement et absolument abrogée, après plus de 17 siècles de continuité, par le ***Pontificalis Romani*** de Giovanni-Baptista Montini (Paul VI).
- C'est cette désignation essentielle de l'Acteur principal du Sacrement de l'Ordre qui a soigneusement disparue du rite latin des Consécrations épiscopales 'catholiques' depuis ce 18 juin 1968, date de promulgation de ***Pontificalis Romani***.

Pourquoi *Rore Sanctifica* ? *(3/3)*

L'objectif du document '*Rore Sanctifica*' est d'abord de METTRE UN TERME AUX 37 ANNEES DE SILENCE DES CLERCS, AVANT QUE NE RISQUE DE DISPARAÎTRE COMPLETEMENT ET IRREVERSIBLEMENT LA SUCCESSION APOSTOLIQUE DE RITE LATIN, ET D'OBLIGER CES DERNIERS A S'EXPRIMER PUBLIQUEMENT SUR CE SUJET GRAVISSIME, EN DISANT LA VERITE AUX FIDELES.

Pour cela, nous vous invitons à faire circuler ***'Rore Sanctifica'*** auprès des fidèles catholiques qui entendent rester authentiquement catholiques selon les promesses de leur Baptême**.**

Ce document est un constat objectif.

Il a pour ambition :

1. **d'être clair,**
2. **d'être guidé par l'objectivité scientifique,**
3. **d'être synthétique, mais aussi complet qu'il est possible sur l'essentiel,**
4. **de permettre à tout Catholique de bonne foi de prendre conscience de l'état actuel réel de la question qui lui a été dissimulé depuis 37 ans par l'inaction des clercs**.

Nous travaillons à rendre accessible au plus grand nombre, par des publications et des traductions, les documents essentiels qui, sur la question du Sacrement des Ordres Catholiques, restaient jusqu'ici hors d'atteinte, ou réservés à des clercs spécialisés et souvent tendancieux, pour ne pas parler de ***'la tourbe des clercs novateurs',*** selon l'expression du Père Jean-Baptiste-Joseph Ayrolles S.J., situation bien sûr éminemment favorable aux manipulations d'ampleur les plus grandes.

Contact via l'éditeur à rore-sanctifica-esr@tiscali.fr - site http://editions.saint-remi.chez.tiscali.fr

Table des matières